

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Avril 2011

**Présents** : Mmes Denise L'HERMITTE - FORMENTI Jacqueline - SAUTHON Nathalie  
MM. GRIMALDI Christian- VAQUETTE Jean -Maurice VANSCHEEUWYCK – Jean  
Louis DALLARI - KAY Stephen – Michel FORTUNE

**Absent non excusé** : M. HERMET Daniel

**Secrétaire de séance** : Mme Jacqueline FORMENTI

1°) - Approbation du procès verbal de la séance du 29 Mars 2011

*M. le Maire donne lecture de la délibération.*

La présente délibération a pour principal objectif l'approbation du procès verbal de la séance du 29 Mars 2011.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal sont informés, qu'à ce jour aucune remarque n'est parvenue.

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- D'APPROUVER le procès verbal de la séance du 29 Mars 2011 tel que rédigé à ce jour.

**VOTE : POUR : 8**

**ABSTENTION : 1 (M. Michel FORTUNE)**

2°) - Adoption du budget Primitif 2011 Eau & Assainissement

*M. Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération.*

Le budget primitif 2011 de l'eau & l'assainissement prévoit dans sa section d'investissement :

- de finaliser l'opération AMO pour la STEP et les réseaux avec 89.042 € de dépenses et 16.000 € de recettes

en nouveaux programmes :

- la reprise d'une conduite d'eau "Chemin de Riforan " avec 3.500 € de dépenses

- la reprise d'une conduite d'eaux usées « La Gourègue » avec 18.000 € de dépenses

Pour la section d'exploitation,

En dépenses

- charges de gestion courante pour 9.150 €
- Frais de personnel en charge du service pour 10.800 €
- Participation au syndicat des eaux pour 43.100 €
- charges exceptionnelles 200 €
- Amortissement pour 21.877 €
- Dépenses imprévues 14.056 €

En recettes

- + surtaxe d'eau 43.000 €
- + surtaxe assainissement 17.000 €
- + refacturation du contrôle des ANC 2.300 €
- + participation de l'agence de l'eau pour la gestion des boues 6.160 €
- + amortissement de subventions d'investissements perçues 15.720 €

### **DECISION**

La présente délibération a pour principal objectif d'adopter le budget primitif 2011 de l'Eau & Assainissement.

Ce budget, voté au niveau du chapitre, est présenté par nature pour la section d'exploitation et par opération pour information pour la section d'investissement.

Il reprend les restes à réaliser de l'exercice 2010 ainsi que les résultats validés par délibération du 29 Mars 2011.

Le budget peut se résumer comme suit :

	<b>Exploitation</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
Restes à réaliser 2010	0,00	0,00	16 000,00	81 297,00
Solde d'exécution Ou résultat reporté	15 042,00	0,00	88 669,00	0,00
Nouvelles propositions	84 180,00	99 222,00	21 877,00	45 249,00
<b>TOTAUX</b>	<b>99 222,00</b>	<b>99 222,00</b>	<b>126 546,00</b>	<b>126 546,00</b>

*Monsieur VAQUETTE précise que la conduite d'eaux usées à « La Gourègue » est celle qui était aérienne et qu'il faut refaire.*

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- D'ADOPTER le budget primitif 2011 Eau et Assainissement tel que présenté ci-dessus et joint en annexe.

## **VOTE : UNANIMITE**

### 3°) - Vote du taux des quatre taxes année 2011

*M. Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération*

Suite à la réforme de la taxe professionnelle engagée dans la loi de finances pour 2010, les communes bénéficient, à compter de 2011, d'un nouveau panier de ressources fiscales ainsi constitué pour la commune :

- produit de la taxe d'habitation communale, auquel est ajouté :
  - \* la part du transfert du produit de la taxe d'habitation départementale (calculée avec le taux voté par le conseil général en 2010),
  - \* la part du produit correspondant au transfert des frais de gestion de la taxe d'habitation (somme des deux produits ci-dessus \* 3,40%)
- produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties communale,
- produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties communale, majoré de la part du produit correspondant aux frais de gestion de la TFNB (4,85% de la part communale de la TFNB),
- taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (correspondant aux ex-parts départementale et régionale de la TFNB non agricole, aux taux votés en 2010 par les conseils généraux et régionaux, définitivement figés, majorées de 4,85% - frais de gestion transférés),
- cotisation foncière des entreprises :
  - \* part communale,
  - \* ex-parts départementale et régionale (calculées avec les taux TP votés en 2009 par les conseillers généraux et régionaux),
  - \* part correspondant, le cas échéant, à l'application du taux de la cotisation de péréquation de la TP 2009,
  - \* part des frais de gestion de la CFE correspondant à la somme des produits : (commune + département + région + péréquation) \* 4,85%
- cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 0.3975% de la valeur ajoutée des entreprises situées sur le territoire de la commune (répartie, pour les entreprises multi-établissements, en fonction de la valeur locative et du nombre de salarié de l'entreprise),
- imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : éoliennes, centrales photovoltaïques ou hydrauliques, centrales thermiques ou nucléaires, transformateurs électriques, antennes-relais, installations de gaz naturel ou canalisations d'hydrocarbures).

Le total des nouveaux impôts est supérieur à l'ancien produit des 4 taxes, la Commune fait l'objet d'un prélèvement (figé), correspondant à la différence, au titre du FNGIR.

Il est précisé que d'après les informations reçues, le montant à verser au FNGIR est le suivant :

- dotation de compensation de la Taxe Professionnelle (DCRTP)
- fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

## **DECISION**

La présente délibération a pour principal objectif la détermination des taux des quatre taxes directes locales pour 2011.

La réforme de la taxe professionnelle engagée dans la loi de finances 2010 fait bénéficier aux communes d'un nouveau panier de ressources fiscales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La municipalité ne souhaite pas modifier le taux des 4 taxes, d'une part  
Le produit à taux constants est suffisant pour assurer l'équilibre du budget, d'autre part.

Le produit des 4 taxes directes locales, à taux constant pour 2011, est déterminé comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2010 (%)	Taux appliqués 2011	Variation de taux / 2010	Produit voté	Variation du produit / 2010 (%)
Taxe d'habitation	1 122 000	7.47	25.87	39.84	290 261	50.29
Taxe foncière sur les propriétés bâties	713 200	6.46	19.02	0.00	135 651	6.46
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	20 300	-0.98	84.71	4.85	17 196	3.83
Cotisation foncière des entreprises	53 100	7.16	26.15	0.00	13 886	-39.69
	1 908 600	10.04			456 994	35.56

*M. Vaquette rappelle que sur la feuille d'impôt il est indiqué la part de la Commune, celle du Département et celle de la Région. Or, cette année la part du Département disparaît et est transférée sur la Commune. Cela représente environ 85.000 €. On ne sera pas étonné que le Conseil Général soit de moins en moins généreux car pour eux cela représente 7 % de perte. Il ajoute que certains Conseils Municipaux ont fait des augmentations de taxes, nous, à Sillans NON il y a toutes les augmentations imposées par la loi. Quand on pense qu'il y a des Conseillers Généraux, des Maires qui votent des lois au parlement et ensuite quand ils sont chez eux se taisent alors que nous nous sommes des cibles en première ligne, cela est totalement révoltant.*

*On peut voir avec le tableau ci-dessous la comparaison entre l'année 2010, celle projetée de 2011 avec des taux constants de ce qui aurait pu être et celle de 2011 avec application de la réforme :*

## DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Année 2010 - réalisée

2010	Libellés	Bases prévisionnelles	Taux	Produits
	Taxe d'habitation	1 044 000	18,50%	193 140
	Taxe foncière sur les propriétés bâties	669 900	19,02%	127 415
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	20 500	80,79%	16 562
	Taxe professionnelle => compensation relais			23 032

S/Total	1 734 400	0	360 149
---------	-----------	---	---------

Année 2011 - Bases notifiées et taux constants

2011	Libellés	Bases prévisionnelles	Taux	Produits
	Taxe d'habitation	1 122 000	18,50%	207 570
	Taxe foncière sur les propriétés bâties	713 200	19,02%	135 651
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	20 300	80,79%	16 400
	Taxe professionnelle	53 100	26,15%	13 886

S/Total	1 908 600	0	373 507
---------	-----------	---	---------

**Année 2011 - Application réforme**

2011	Libellés	Bases prévisionnelles	Taux	Produits
	Taxe d'habitation	1 122 000	25,87%	290 261
	Taxe foncière sur les propriétés bâties	713 200	19,02%	135 651
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	20 300	84,71%	17 196
	Taxe professionnelle	53 100	26,15%	13 886

S/Total	1 908 600	0	456 994
---------	-----------	---	---------

Prélèvement GIR	-	85 172
<b>TOTAL PERCU POUR L'EXERCICE</b>		<b>371 822</b>

*Nous aurons donc obligation avec cette nouvelle réforme de reverser à l'Etat 85.000 € (somme qu'il nous faudra tenir à disposition jusqu'à ce que l'Etat nous la demande, sans savoir à l'avance quand cela sera) ainsi, en faisant la comparaison entre les deux derniers calculs, on se rend compte qu'en définitive nous perdrons 2.000 €*

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- DE FIXER le taux des 4 taxes communales pour l'année 2011 comme exposé ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITE**

## 4°) - Adoption du Budget Primitif 2011 Communal

*M. Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération.*

Le budget primitif 2011 Communal prévoit dans sa section d'investissement :

### EN DEPENSES

- Remboursement d'emprunt (part capital) pour 20 706 €
- Opérations d'investissement individualisées pour un montant total de 492 828 € dont :
  - \* Restes à réaliser
    - Elaboration PLU pour 35 559 €
    - Logiciels informatique (dématérialisation des actes) pour 2 211 €
    - Piscine (Filtration, pompe, accueil) pour 10 004 €
    - Enfouissement des lignes pour 28 300 €
    - Aménagement ST pour 60 000 €
    - Extension réseau électrique pour 20 000 €
  - \* Opérations antérieures faisant l'objet d'un complément de crédits en 2011
    - Réhabilitation "Le Bastidon" complément de 490 940 €
    - Classe école complément de 17 570 €
    - Véhicules, complément de 5 000 €
  - \* Nouvelles opérations 2011
    - Acquisition parcelles A 142 et 143 "La Gourrègue" pour 8 000 €
    - Robot piscine pour 4 432 €
    - 8 tonnelles et 20 tables pour 12 526 €
    - Véhicules de transport de personnes pour 10 000 €
    - Chantier jeunes (remparts 5) pour 16 460 €
    - Mur du cimetière pour 14 500 €
    - Enfouissement conteneurs OM (phase 3) pour 19 400 €

### EN RECETTES

- Reprise du résultat antérieur reporté pour 295 228 €
- Restes à réaliser : Subventions à percevoir pour 295 228 €
- Nouvelles subventions notifiées pour 95 543 €
- FCTVA et TLE pour 95 562 €
- Autofinancement pour 255 936 €

La section de fonctionnement, couvre l'ensemble des dépenses obligatoires, un effort particulier est réalisé sur :

- Les subventions particulières accordées :
  - \* réfections des façades intra muros pour 5 000 €
  - \* isolations des toitures pour 5 000 €
  - \* Participations aux crèches 15 000 €
  - \* Participations aux centres aéré, ODEL, CLSH pour 15 000 €

## **DECISION**

La présente délibération a pour principal objectif d'adopter le budget primitif 2011 de la commune.

Ce budget, voté au niveau du chapitre, est présenté par nature pour la section de fonctionnement et par opération pour information pour la section d'investissement.

Il reprend les restes à réaliser de l'exercice 2010 ainsi que les résultats validés par délibération du 29 Mars 2011.

Le budget peut se résumer comme suit :

	<b>Exploitation</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
Restes à réaliser 2010	41 344,00	13 728,00	295 228,00	423 388,00
Solde d'exécution Ou résultat reporté	266 301,00	0,00	214 583,00	0,00
Nouvelles propositions	996 267,00	1 290 184,00	439 981,00	526 404,00
<b>TOTAUX</b>	<b>1 303 912,00</b>	<b>1 303 912,00</b>	<b>949 792,00</b>	<b>949 792,00</b>

Le budget s'élève à 2.253.704,00 € et ses deux sections s'équilibrent. Il ressort une part d'autofinancement de 256.376 €

*M. VAQUETTE indique que dans la Section Investissement le montant peut changer car interviennent des nouvelles subventions que nous devons recevoir.*

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- D'ADOPTER le budget primitif 2011 Communal tel que présenté ci-dessus et joint en annexe.

**VOTE : UNANIMITE**

**Fait à Sillans la Cascade  
Le 26 Avril 2011  
La Secrétaire :  
Jacqueline FORMENTI**